

Démarche	: Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique
Organisme	: Bureau des associations et fondations

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique

### Déclarant

#### Qualité du déclarant

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne interne à la structure

Personne mandatée

#### Catégorie de "personnes interne à la structure"

Choisissez l'option 1, si vous êtes déclarés auprès de l'administration comme administrateur de la structure.

Choisissez l'option 2, si vous êtes un salarié ou un bénévole qui n'êtes pas déclarés comme administrateur de cet organisme ou bénéficiaire effectif.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1- Président, vice président, trésorier ou directeur

2- Bénévole ou salarié de l'organisme

#### Etes-vous un avocat ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le mandat ou la délégation accordé par un administrateur de la structure au déclarant

Pièce à déposer si la déclaration n'est pas réalisée par l'un des administrateurs déclarés.  
A défaut, la déclaration sera rejetée.

# Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique

## Pièce justificative de l'identité du déclarant

## Pièce justificative de l'identité de la personne donnant mandat (le mandant)

## Numéro de téléphone du déclarant

Nous vous invitons à renseigner ce numéro de téléphone qui permettra à l'administration de vous joindre plus facilement pour compléter ou modifier votre dossier en cas de difficulté.

A défaut, les demandes de l'administration seront réalisées sur la boîte mail rattachée à votre compte "démarches simplifiées".

## Informations générales sur la structure

### Identifiant de la fondation

Si votre fondation ne dispose pas d'un identifiant, vous devez remplir le formulaire de demande d'identifiant à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-identifiant-rnf>

### Date des statuts

Indiquer la date des statuts en vigueur. Cette date doit correspondre à la date de publication au journal officiel du décret approuvant vos statuts.

## Le contenu du règlement intérieur

### S'agit-il du premier règlement intérieur adopté par la structure ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Quelles sont les motivations qui ont présidé à la modification du règlement intérieur ?

Exemples : mise à jour du règlement intérieur à la suite de la modification des statuts, nécessité d'actualiser le règlement intérieur du fait de son ancienneté.

### Quelles sont les modifications apportées au règlement intérieur ?

Lister les principales évolutions du règlement intérieur par rapport à l'ancien règlement intérieur.

## L'articulation entre le règlement intérieur et les statuts

# Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique

## Votre règlement intérieur comprend-il les dispositions auxquelles vos statuts renvoient ?

Exemple :

Si les statuts prévoient un renvoi au règlement intérieur pour établir les modalités de la procédure contradictoire de révocation d'un membre, il convient que le règlement intérieur contienne les dispositions correspondantes.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Non conformité du règlement intérieur aux statuts

Le règlement intérieur doit comprendre l'ensemble des dispositions auxquelles les statuts renvoient. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

### Dispositions statutaires procédant à des renvois vers le règlement intérieur

Objet de la disposition statutaire concernée

Numéro de l'article des statuts correspondant

Numéro de l'article du règlement intérieur correspondant

Objet de la disposition statutaire concernée

Numéro de l'article des statuts correspondant

Numéro de l'article du règlement intérieur correspondant

Objet de la disposition statutaire concernée

Numéro de l'article des statuts correspondant

Numéro de l'article du règlement intérieur correspondant

## Votre règlement intérieur comprend-il toutes les dispositions prévues par l'arrêté du 8 novembre 2024 fixant les éléments devant obligatoirement figurer dans le règlement intérieur d'une association et d'une fondation reconnues d'utilité publique ?

Pour les fondations reconnues d'utilité publique, le règlement intérieur doit régir les questions suivantes :

- 1) les modalités de désignation et de renouvellement des membres des différents collèges du conseil d'administration ;
- 2) le cas échéant, les seuils nécessaires pour intégrer l'assemblée des mécènes ;
- 3) les justes motifs pouvant conduire à la révocation d'un membre du conseil d'administration ou du bureau, parmi lesquelles se trouvent l'existence d'une faute grave, une situation de conflits d'intérêts, une attitude caractérisée de nature à compromettre le bon fonctionnement ou l'image de la fondation, des absences répétées de trois absences consécutives au conseil d'administration ;
- 4) les délais, modalités de convocation aux réunions du conseil d'administration et de mise à la disposition de ses

## **Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique**

membres de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations ;

- 5) les délais et modalités d'inscription de questions ajoutées à l'ordre du jour à la demande des quarts des administrateurs ;
- 6) les modalités de transmission des procès-verbaux des délibérations de conseil d'administration, dont le contenu permettant d'établir la régularité des actes, le libellé des résolutions et les majorités auxquelles elles sont adoptées, est fixé par le règlement intérieur ;
- 7) si les statuts le prévoient, les modalités de réunion du conseil d'administration par voie dématérialisée ;
- 8) si les statuts le prévoient, les modalités de participation et de vote à distance, notamment les conditions de mise à disposition des documents nécessaires aux débats, d'instauration d'une période de débats préalables entre tous les membres du conseil d'administration et le dévoilement des résultats après la clôture des votes ;
- 9) si les statuts le prévoient, les modalités de vote par procuration ;
- 10) les délais, modalités de convocation des membres du bureau et de mise à la disposition de ses membres de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations ;
- 11) les modalités de réunion du bureau par voie dématérialisée ;
- 12) les conditions dans lesquelles les frais engagés par les membres du conseil d'administration, les membres du bureau, et le commissaire du gouvernement peuvent être remboursés ;
- 13) les moyens de prévention et de gestion des conflits d'intérêts notamment par l'instauration d'une déclaration d'intérêts des administrateurs, la rédaction d'une cartographie des risques, l'élaboration d'une doctrine d'honorabilité, et la création de procédure interne ;
- 14) les modalités de création, attribution, fonctionnement, et dissolution des comités consultatifs ;
- 15) lorsque les statuts le prévoient, les conditions dans lesquelles les fondations placées sous égide sont agréées, les modalités de gestion et de fonctionnement des comptes individualisés destinés à recevoir les versements de la fondation sous égide, les modalités de gestion des comptes des œuvres et organismes agréés, l'éventuelle rémunération perçue pour la gestion du service rendu ;
- 16) le cas échéant, les conditions dans lesquelles le président peut donner délégation ;
- 17) le cas échéant, les conditions dans lesquelles le trésorier peut donner délégation ;
- 18) le cas échéant, les conditions dans lesquelles le directeur peut recevoir délégation du président pour représenter l'association dans les litiges qui touchent à la gestion courante.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Non conformité du règlement intérieur**

Le règlement intérieur doit régir l'ensemble des sujets prévus par l'arrêté du 8 novembre 2024 fixant les éléments devant obligatoirement figurer dans le règlement intérieur d'une association et d'une fondation reconnues d'utilité publique . Si tel n'est pas le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

### **Votre règlement intérieur respecte-t-il l'ensemble des dispositions de vos statuts ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### **Non conformité du règlement intérieur aux statuts**

Le règlement intérieur ne peut méconnaître des dispositions de rang statutaire. Si tel est le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

### **Votre règlement intérieur régit-il des domaines de rang statutaire ?**

## **Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique**

Conformément à l'article 6-9 du décret du 10 mai 2007, les domaines de rang statutaire pour les fondations reconnues d'utilité publique sont les suivants :

- 1<sup>o</sup> L'indication du titre de la fondation, de son objet, de ses moyens d'action et de son siège social ;
- 2<sup>o</sup> La description de la dotation de la fondation ;
- 3<sup>o</sup> Les règles d'organisation et de fonctionnement de la fondation, notamment les organes décisionnaires, leur composition, leurs modalités de désignation et de renouvellement et leurs compétences, ainsi que la détermination des pouvoirs conférés aux membres chargés de l'administration ;
- 4<sup>o</sup> Le cas échéant, la composition, les modalités de fonctionnement et les attributions non décisionnelles des comités consultatifs permanents chargés d'assister les organes décisionnaires ;
- 5<sup>o</sup> Les règles déontologiques applicables ;
- 6<sup>o</sup> Le cas échéant, les modalités de création, de fonctionnement et de dissolution des fondations abritées et des comptes individualisés ;
- 7<sup>o</sup> L'engagement de transmettre par tout moyen tout document permettant d'appréhender le fonctionnement de la fondation, sur réquisition du préfet de département ou du ministre de l'intérieur ;
- 8<sup>o</sup> Les conditions de modification des statuts et de la dissolution de la fondation ;
- 9<sup>o</sup> Les règles suivant lesquelles les biens seront dévolus en cas de dissolution volontaire, prononcée en justice ou par décret.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### **Non conformité du règlement intérieur aux statuts**

Le règlement intérieur ne peut comporter des dispositions de rang statutaire. Si tel est le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

### **Votre règlement intérieur institue-t-il un nouvel organe décisionnaire ?**

Le règlement intérieur ne peut comporter des dispositions de rang statutaire. Seuls les statuts peuvent comprendre des règles sur l'organisation de la gouvernance (exemple : nombre de membres du conseil d'administration).

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### **Non conformité du règlement intérieur aux statuts**

Le règlement intérieur ne peut comporter des dispositions de rang statutaire. Si tel est le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

### **Votre règlement intérieur vient-il modifier les champs et règles de compétence des organes décisionnaires institués par les statuts ?**

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### **Non conformité du règlement intérieur aux statuts**

Le règlement intérieur ne peut comporter des dispositions de rang statutaire. Si tel est le cas, il est nécessaire de revoir le règlement intérieur.

## **Le dispositions clés du règlement intérieur**

### **Quelles sont les règles déontologiques et de prévention des conflits d'intérêts prévues par votre règlement intérieur ?**

Exposer les règles de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts figurant dans votre règlement intérieur.

Expliquer notamment en quoi ces dispositions viennent compléter les règles statutaires.

# Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique

## Des délégations ont-elles été mises en place ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Quelles sont les règles encadrant les délégations prévues par votre règlement intérieur ?

Expliciter les compétences déléguées, l'auteur de la délégation, le destinataire de la délégation, les délais et conditions.

Exemple : Le président peut donner délégation de pouvoirs et/ou de signature pour un objet et une durée déterminés à tout membre du conseil d'administration. Il en informe le conseil d'administration. Les délégations de pouvoir sont effectuées avec faculté ou non de subdélégation. Elles sont nécessairement établies par écrit, cosignées des deux parties et ne produisent leurs effets qu'à compter de la date de la dernière signature. Elles sont révocables à tout moment.

## Des comités consultatifs non permanents ont-il été mis en place ?

Les comités consultatifs permanents doivent être prévus par les statuts.

Des comités consultatifs complémentaires, non permanents, peuvent être prévus par le règlement intérieur.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Description des comités non permanents

#### Titre(s)

#### Missions

#### Modalités de désignation

#### Règles de fonctionnement

#### Titre(s)

#### Missions

#### Modalités de désignation

# Déclaration du règlement intérieur des fondations reconnues d'utilité publique

## Règles de fonctionnement

## Titre(s)

## Missions

## Modalités de désignation

## Règles de fonctionnement

# Le règlement intérieur

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Règlement intérieur déclaré

Votre règlement intérieur n'entrera en vigueur qu'à la date du récépissé de déclaration. Il n'entre pas en vigueur à la date d'adoption par l'organe décisionnaire de la structure.

Si le ministère de l'Intérieur constate que des dispositions du règlement intérieur d'une fondation reconnue d'utilité publique ne respectent pas les dispositions de l'article 6-10 du décret du 11 mai 2007 ou portent atteinte aux règles applicables aux fondations reconnues d'utilité publique, il informera la fondation de son opposition à ces dispositions, ce qui privera d'effet les dispositions en cause.

# Procès verbal

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Procès verbal approuvant le règlement intérieur

## Date du procès verbal d'approbation